

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025



Le budget principal

Le budget primitif 2025 s'élève à 21 182 242 € en dépenses et en recettes (+0,66 % / BP 2024).

I-INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24	%
D-DEPENSE	5 801 200,00	6 162 830,00	361 630,00	6,2%
D1-Dépense réelle	5 236 200,00	5 902 830,00	666 630,00	12,7%
D2-Dépenses d'ordre	565 000,00	260 000,00	- 305 000,00	-54,0%
R-RECETTE	5 801 200,00	6 162 830,00	361 630,00	6,2%
R1-Recettes réelles	4 361 952,00	5 413 445,95	1 051 493,95	24,1%
R2-Recettes d'ordre	1 439 248,00	749 384,05	- 689 863,95	-47,9%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation 24/23	%
D-DEPENSE	15 243 140,00	15 019 412,00	- 223 728,00	-1,5%
D1-Dépense réelle	14 168 892,00	14 330 027,95	161 135,95	1,1%
D2-Dépenses d'ordre	1 074 248,00	689 384,05	- 384 863,95	-35,8%
R-RECETTE	15 243 140,00	15 019 412,00	- 223 728,00	-1,5%
R1-Recettes réelles	15 043 140,00	14 819 412,00	- 223 728,00	-1,5%
R2-Recettes d'ordre	200 000,00	200 000,00	-	0,0%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2024 21 044 340,00	BP 2025 21 182 242,00	Variation 24/23 137 902,00	% 0,66%

Les masses budgétaires connaissent en 2025 une faible progression, conformément à la trajectoire de mandat. La baisse constatée en fonctionnement compense les 2/3 de la hausse des crédits d'investissement.

Les dépenses réelles augmentent de 0,83 M€ en 2025, soit +0,67 M€ en investissement et +0,16 M€ en fonctionnement.

En investissement, le remboursement en capital de la dette augmente de 0,1 M€ et le différentiel, soit 0,56 M€ provient des dépenses d'équipement qui affichent le niveau le plus élevé depuis le début du mandat.

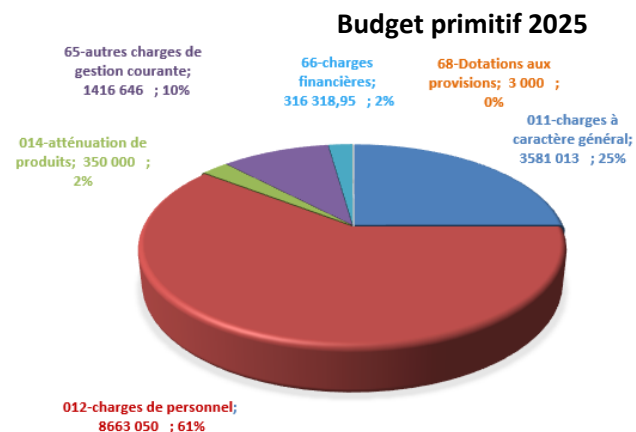
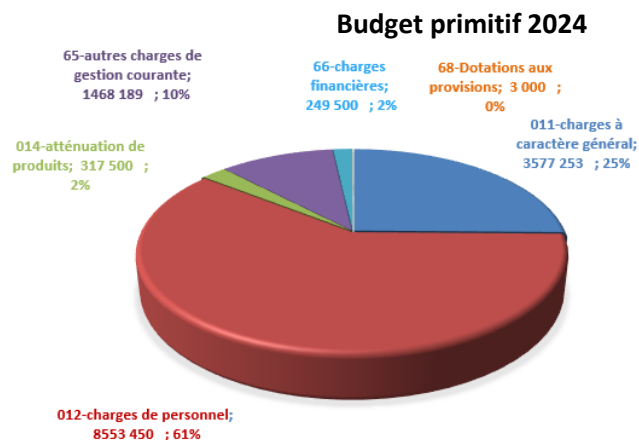
En fonctionnement, les 2/3 de l'augmentation proviennent des fluctuations à la hausse de la masse salariale. A cela s'ajoutent la hausse de l'attribution de compensation pour 33 K€ et des charges financières pour 67 K€.

En recette, ce sont les produits d'investissement qui augmentent (+0,9 M€ hors emprunt d'équilibre) du fait du fort montant de FCTVA attendu et de soldes de subvention à percevoir. Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,5 %.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 14 330 027,95 € augmentent de 1,1% par rapport au BP 2024.



■ **Les charges à caractère général** : 3,58 M€ (+0,1%/ BP 2024).

Ce poste de dépense est très contenu au BP 2025. Sa faible augmentation est inférieure aux prévisions d'inflation 2025 établies aux alentours de +1,8 % en moyenne annuelle alors que, par nature, les charges courantes sont fortement corrélées à l'indice des prix à la consommation et qu'il faudra de plus tenir compte des revalorisations indiciaires annuelles des contrats et des marchés.

Les plus gros postes de dépenses sont stables (gaz, alimentation) ou en diminution (eau, électricité) permettant ainsi de dégager des marges de manœuvre sur 2025.

Certains postes de dépenses affichent une baisse :

- Les taxes foncières diminuent suite au reclassement de catégorie de l'ex foyer Grandjean acquis en 2023 et à la vente de cellules commerciales à la SPLAAD dans le cadre de l'opération CAP OUEST (-12 K€).
- Des crédits inscrits diminuent sur le poste « Foire et expositions » avec la reconduction partielle des animations et manifestations liées à l'année olympique (12,7 K€ contre 47,7 K€ en 2024), sur les transports (-11 K€) et sur les remboursements de frais à des tiers (75 K€ consacrés en 2024 au dispositif ECLAT pour les aînés).
- La prévision de 6,2 K€ au compte 6065 est annulée par le transfert en investissement des dépenses de renouvellement d'ouvrages et fonds documentaire de la Médiathèque.

A budget quasi-constant, ces baisses permettent de financer les nouveaux services proposés aux Talantais en matière d'entretien des espaces verts et d'adaptation aux changements climatiques, et de revoir à la hausse le périmètre de certaines manifestations telles que la Grande Fête, la soirée des sports, le spectacle de danse.

De même, les crédits dédiés aux formations obligatoires, aux équipements professionnels de sécurité, aux produits pharmaceutiques sont en forte augmentation.

On constate également un recours aux prestations de service au bénéfice de l'animation socio-culturelle et de l'animation de la vie locale. Toutefois, ces dernières seront engagées avec l'assurance de percevoir des subventions en contrepartie.

■ **Les charges de personnel** : 8,66 M€ (+1,3 % / BP 2024).

Cette augmentation, de l'ordre de 110 K€, est imputable pour 60 K€ au Glissement Vieillesse Technicité qui tient compte des revalorisations indemnitaires et des évolutions de carrière.

D'autres facteurs de hausse entrent en ligne de compte :

- L'application d'une hypothèse de revalorisation du SMIC de +2% en 2025 qui impactera principalement les vacataires ;
- Le transfert dans les effectifs de personnels statutaires des 4 référents périscolaires auparavant vacataires pour un surcoût de 26 K€ ;
- La participation obligatoire de l'employeur à une assurance prévoyance estimée à 22 K€ sur la base d'une prévision d'adhésion de 50 % des agents ;
- Le recrutement de 4 apprentis représentant 37,5 K€ de coût chargé pour la commune et générant pour certains des coûts pédagogiques.

Au niveau des personnels titulaires, les mouvements attendus sont des embauches compensant les départs d'agents (retraites, mutation, disponibilité), principalement au niveau de la Petite Enfance et de l'Ecrin. Les effectifs sur emploi permanent de 157,5 ETP sont stables en 2025 (+1 ETP / 2024).

S'agissant des vacataires, les effectifs sont plus fluctuants et évoluent par rapport aux absences dont les remplacements s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement des équipes et à l'accueil des usagers.

Parmi les facteurs de stabilité retenus au BP 2025

- Il n'y aura pas de variation de la cotisation d'assurance statutaire qui sera reconduite à son niveau de 2024, soit 197 K€ ;
- Aucune prise en compte de mesures catégorielles ou de hausse du point d'indice ;
- Pas de répercussion sur le budget des mesures prévues par la loi de financement de la sécurité sociale concernant les hausses de taux des cotisations employeurs ;
- La Ville contient l'évolution de la masse salariale en veillant à l'optimisation des moyens en personnel et en encadrant le recours aux heures supplémentaires sur les renforts pour les manifestations.

La masse salariale dédiée à l'Ecrin et gérée par la Ville s'élève à 329,9 K€ contre 340,5 K€ en 2025.

■ **Les autres charges de gestion courantes** : 1,42 M€ (-3,5 % / BP 2024).

Les inscriptions relatives aux indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes sont revues légèrement à la baisse par rapport au BP 2024 qui comptabilisait quatre conseillers délégués indemnisés au lieu de deux.

Tenant compte de la prévision de résultat 2024, la subvention de la ville au CCAS est prévue à hauteur de 507 K€ afin d'équilibrer le budget de fonctionnement (518 K€ en 2024).

La contribution de la Ville au fonctionnement de l'Ecrin s'établira à 487 K€, en diminution de 43 K€ du fait de la progression des recettes propres du budget annexe et notamment des recettes de billetterie.

Les subventions versées aux associations passent de 188 K€ à 195 K€ et tiennent compte de la signature d'une convention financière et d'objectifs avec le Cercle de Football de Talant et, par ailleurs, de diverses revalorisations prenant en compte l'évolution du nombre d'adhérents ou l'implication des associations en termes d'inclusivité.

Une nouvelle participation communale est octroyée concernant l'acquisition par les particuliers de bornes anti-moustiques tiges.

■ **Les charges financières** : 0,32 M€ (+26,8 % / BP 2024).

Les intérêts des emprunts augmentent de 66,8 K€.

D'une part, la charge financière augmente de 14,5 K€ de 2024 à 2025, soit -37,5 K€ de dégressivité des intérêts des emprunts antérieurs à 2024 et +52 K€ d'intérêt du nouvel emprunt de 1,5 M€ conclus en octobre 2024 avec la Société Générale.

D'autre part, il faut tenir compte d'une prévision sur les ICNE 2025 de 46 K€, qui sera réduite ensuite du montant des contre-passations des ICNE 2024 sur 2025.

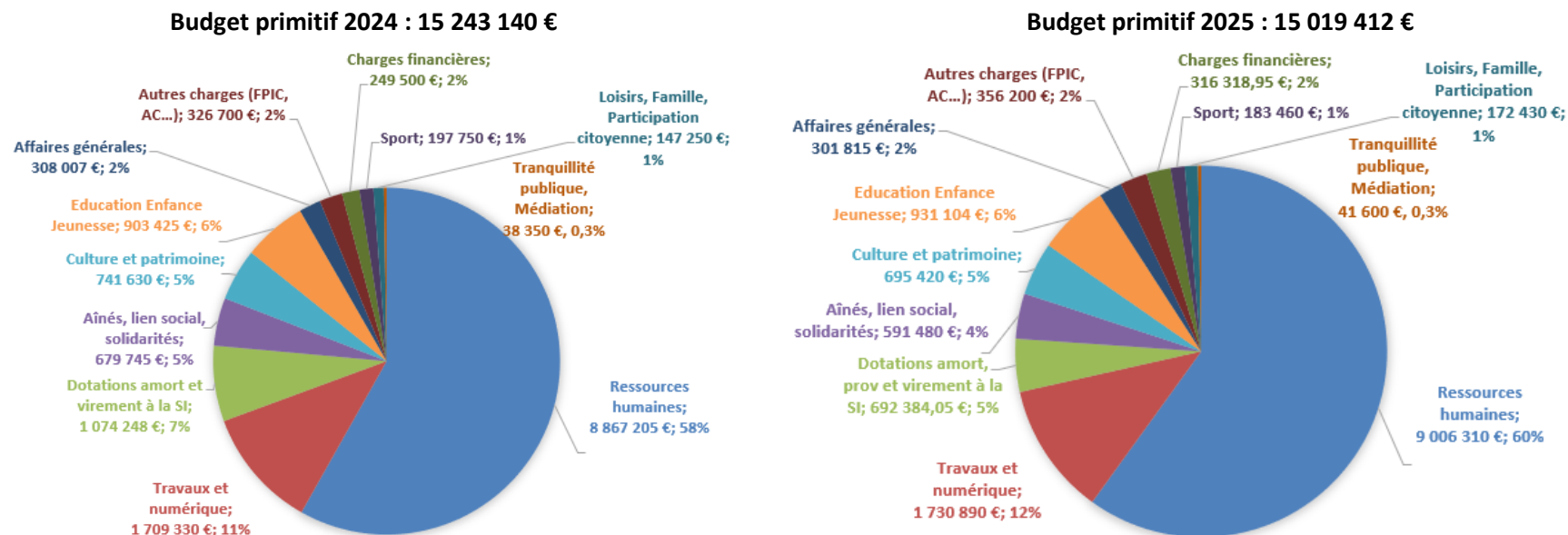
■ **Les atténuations de produits** : 0,35 M€ (+10,2 % / BP 2024).

Ce chapitre évolue sous l'effet de la hausse de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, avec une charge évoluant de +33 K€ chaque année jusqu'en 2030.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est budgété à hauteur de 55 K€.

■ **Les dotations aux provisions** : 3 K€ afin de comptabiliser la dépréciation des comptes de tiers.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement (dépenses de personnel et frais généraux non ventilés)



Les dépenses d'intervention arrêtées à 13,65 M€, représentent 91 % de la section. Elles sont en hausse de 0,5 % par rapport au BP 2024, soit un montant de 62 K€.

Le périmètre des ressources humaines (masse salariale, indemnités élus, formations et autres frais pour le personnel et les élus, assurance...) augmente à la marge de 139 K€ dont + 110 K€ pour la masse salariale. Il représente dorénavant 60% des dépenses de la section de fonctionnement. Les charges courantes affichent une hausse de 34,2 K€ notamment sur frais de formation (+20,5 K€) et sur les produits pharmaceutiques (+8,3 K€), alors que par ailleurs les indemnités des élus et charges induites diminuent de 4,7 K€.

Le poste Travaux et numérique représente 12 % des dépenses de la section. Très contenu en 2025, il n'augmente que de 1,3 %. Les charges sont reconduites à l'identique pour le domaine de l'informatique et de la téléphonie malgré les hausses des contrats de maintenance des logiciels métiers. Le budget affiche une augmentation de 50K€ sur les dépenses d'entretien de terrains, compensée par des diminutions enregistrées sur les autres postes (charges locatives et de copropriété, eau, frais d'électricité...)

La dotation aux sports s'affiche en baisse de 14 K€ par rapport en 2024. Cela provient de la reconduction partielle des animations et manifestations célébrant l'année olympique dotées de 47 700 € en 2024 et budgétées à hauteur de 25 K€ en 2025. Cette baisse est atténuée par une augmentation de 8,4 K€ des subventions aux associations sportives.

Le poste Aînés, lien social et solidarité présente une baisse de 88,3 K€ qui s'explique par l'inscription en 2024 du dispositif ECLAT pour un montant de 75 K€. De même, le forum de l'emploi se tenant tous les deux ans, cela permet d'économiser la location de l'Ecrin (2,3 K€ en 2024). La contribution de la Ville au fonctionnement du CCAS diminue de 11 K€. Le périmètre des actions en faveur des aînés et des personnes en difficulté ne subit aucune diminution.

La dotation à la Culture et au patrimoine est également en diminution (-46,2 K€) du fait de la baisse importante de la subvention d'équilibre versée à l'Ecrin (-42,5 K€) pour l'animation culturelle et du basculement en investissement du renouvellement des ouvrages, disques et cassettes de la Médiathèque (-6,2 K€).

Les dépenses financières et d'ordre sont prévues à 1,36 M€.

Les charges financières et les autres charges (contributions à Dijon Métropole au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes et de l'Attribution de Compensation) représentent 672 K€ contre 576 K€ au BP 2024.

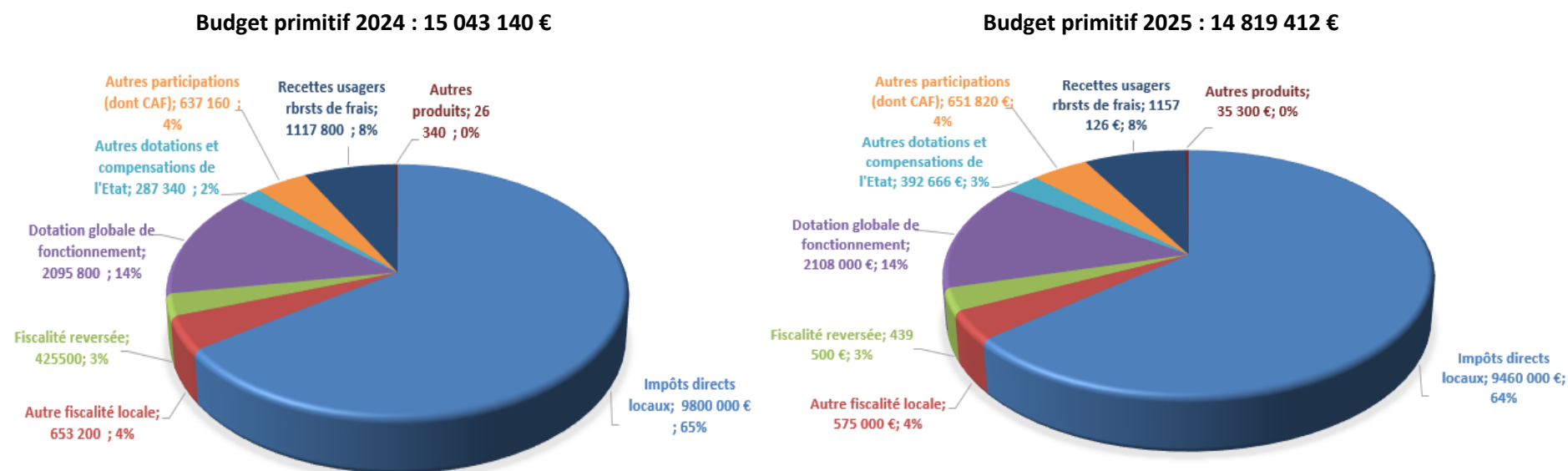
Les charges financières augmentent de 66,8 K€ sous l'effet du réendettement et de l'ajustement des ICNE. Le FNPIC se maintient à 55 K€.

Les opérations d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements pour 670 K€ et du virement à la section d'investissement pour 19,4 K€. Ils participeront à l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2025.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement arrêtées à 14 819 412 € diminuent de 1,5 % par rapport au BP 2024.

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2025



Ce chapitre 731 créé par la nomenclature M57 regroupe les produits issus des impôts directs locaux et le distingue des autres recettes de fiscalité locale (droits de mutation, TCFE, TLPE, droits de place). Ainsi, la commune dispose encore d'un pouvoir de taux sur 69 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 64 % provenant de la fiscalité « ménages ».

Sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases cadastrales de 2 % (sur le foncier bâti et la taxe d'habitation), **le produit des impôts directs locaux** est évalué à 9,46 M€. Ce produit tient compte du dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux ; ce qui représente environ 880 K€ de bases exonérées. Compte-tenu de la compensation versée par l'Etat, le net à charge pour la commune s'élèvera à 256 K€ en 2025.

Le BP 2024 ne tenait pas compte du dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux. De ce fait, 863 K€ de bases fiscales avaient été réintroduites générant un produit fiscal supplémentaire de 418 K€ dont il faudra tenir compte lors de comparaison de BP à BP.

En appliquant une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de +2% au BP 2025, le gain fiscal provenant de l'effet base est de l'ordre de 185 K€. Toutefois, il s'agit d'une prévision qui fera l'objet d'un ajustement suite à la notification de l'état fiscal 1259 en mars 2025. Les bases prévisionnelles retenues tiendront alors compte des revalorisations physiques, et du coefficient de revalorisation forfaitaire qui paraîtra en décembre.

Parmi les autres produits de fiscalité locale figurent, pour les plus importantes la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Se basant sur la sous-réalisation des encaissements 2024, la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue en baisse à 350 K€. Même s'il est prévu que les transactions immobilières repartent à la hausse en 2025 sous l'effet de la baisse de l'inflation et du fléchissement des taux d'emprunt, rien ne garantit une répercussion immédiate sur le rendement de cette taxe.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est prévue en légère hausse à 200 K€, sachant que les encaissements des 10 premiers mois de l'année dépassent déjà les prévisions 2023.

La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place représentent un produit attendu de 25 K€

La fiscalité reversée est constituée majoritairement de la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole. Basée sur de nouveaux critères de répartition de l'enveloppe suite à l'adoption en 2022 d'un nouveau pacte financier et fiscal, elle est révisée chaque année. Sachant que la DSC 2024 a été notifiée à 430 K€ et tenant compte d'une prévision prudente, 434 K€ sont attendus en 2025.

Les dotations et participations versées par l'Etat représentent 16,9 % des recettes réelles de la commune, parmi lesquelles la dotation globale de fonctionnement pour 2,11 M€ prévue sur la base d'une dotation forfaitaire perçue passant de 1,35 M€ à 1,33 M€ avec le retour de l'écêtement. La dotation de solidarité urbaine est attendue à hauteur de 748 K€ et la dotation nationale de péréquation à 35 K€. Dans les autres dotations et compensations de l'Etat, prévues à hauteur de 393 K€, se trouvent les compensations d'exonération de taxes foncières pour 244K€ (dont 171 K€ d'allocation compensation pour les QPV).

Dans les autres participations prévues à 652 K€ figurent la participation de la CAF évaluée à 564 K€, soit +15 K€ par rapport à la prévision 2024. La part la plus importante du financement de la CAF est fléchée sur la petite enfance, soit 270 K€ pour le Multi accueil et 30 K€ pour le Relais Petite Enfance.

Par ailleurs, la contractualisation avec la Ville de Daix rapportera 64 K à la commune, soit 43 K€ au titre de la mise à disposition de la police municipale et 21 K€ pour l'accueil d'enfants daixois au multiaccueil et au Relais Petite Enfance.

Le produit des services et redevances usagers sont attendus en légère hausse à 1,16 M€ (+3,5 % / 2024). Malgré la stabilité des tarifs aux usagers, l'excédent de recettes s'explique par le développement attendu des activités sur le péri et l'extrascolaire et sur les activités de loisirs pour la jeunesse.

Les remboursements d'assurance statutaire sont prévus à hauteur de 121 K€ pour une prime 2025 évaluée à environ 197 K€.

2. Section d'investissement

En hausse de 362 K€ par rapport à 2024, la section d'investissement s'élève à 6 162 830 €.
La part relative de l'investissement dans le budget total passe de 28 % à 29 %.

2.1. Dépenses d'investissement

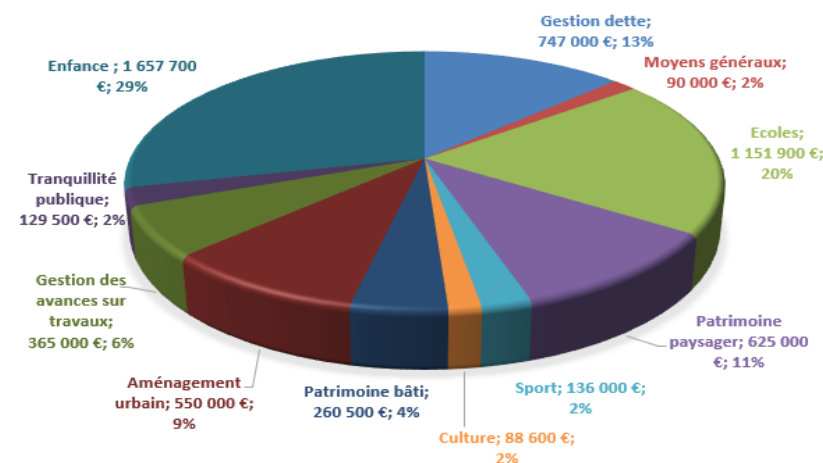
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 052 830 €, en augmentation de 12,6% par rapport aux inscriptions 2024.

Les dépenses financières s'élèvent à 850 000 € et sont consacrées au remboursement de la dette en capital.

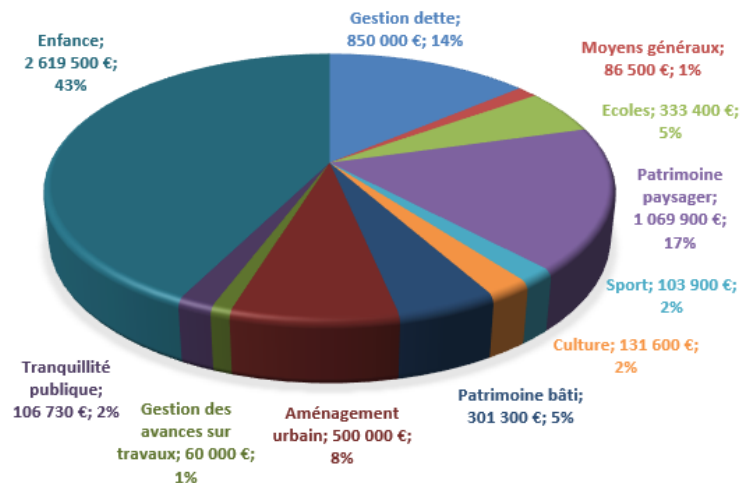
Parmi les dépenses d'ordre figurent les travaux en régie pour 200 000 € et des opérations patrimoniales pour la gestion des avances sur travaux à hauteur de 60 000 €.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement

Budget primitif 2024 : 5 801 200 €



Budget primitif 2025 : 6 162 830 €



Les dépenses consacrées à l'enfance matérialisées par la création du futur pôle Enfance à Mennetrier, représentent, avec 43 % des dépenses de la section, le plus gros poste d'investissement.

Les crédits consacrés aux écoles, portés en 2024 par les travaux du restaurant de l'école Curie, sont en diminution. L'effort significatif en faveur des écoles constaté ces dernières années, avec une contribution annuelle moyenne de 680 K€ sur la période 2020-2024, témoigne de la satisfaction des besoins du secteur, notamment en matière de rénovation énergétique.

La valorisation du patrimoine paysager à hauteur de 1,07 M€ en 2025 représente le second poste de dépenses avec la phase 2 de l'aménagement des Cerisiers pour 660 K€, une provision pour l'achat de véhicules et gros matériels de 87 K€, ainsi que des travaux d'agencements de terrains pour 88 K€ (aménagement de l'aire d'équilibre dans la cadre du dispositif ECLAT, parcours « culture » sur la commune, programme de rénovation des aires de jeux, travaux sur site d'escalade, végétalisation des allées secondaires du cimetière).

La contribution à la tranquillité publique se décompose en travaux de video protection pour 100 K€ afin de couvrir l'ensemble des entrées de ville et de favoriser la lutte contre la délinquance et les dépôts sauvages, ainsi qu'en achats de matériels et armements pour le fonctionnement de la police municipale pour 7 K€.

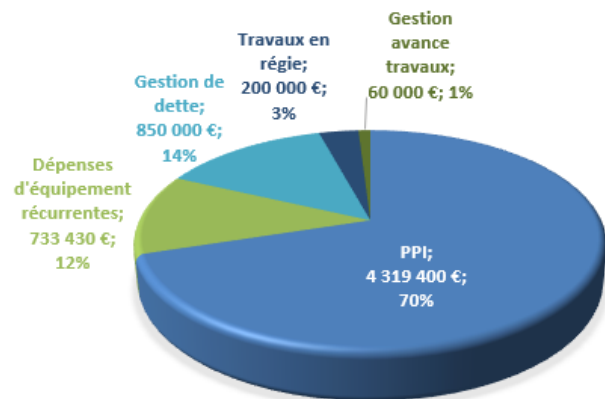
En matière d'aménagement urbain, l'avance de trésorerie à la SPLAAD dans le cadre de l'opération CAP OUEST s'élèvera comme les années précédentes à 500 K€.

Les travaux sur bâtiments, dotés de 301 K€ dont 100 K€ en régie, sont constitués de travaux de rénovation énergétique, de remise à niveau de la signalétique, de la poursuite de la mise en réseau informatique des chaufferies et alarmes des bâtiments, de l'insonorisation de la salle Bourgogne de la Turbine. Une provision pour travaux de grosse maintenance de 100 K€ est inscrite en 2025.

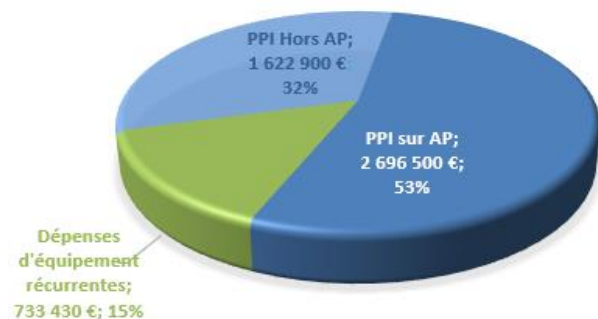
104 K€ seront consacrés au sport en 2025 dont 84 K€ de rénovation énergétique des bâtiments sportifs (gymnase Santona et ATT). Seront prévus également la rénovation des grillages des terrains de sport sur la médiane et l'achat de 4 aspirateurs pour chacun des gymnases.

La Culture est dotée de 131 600 € en 2025 dont 100 K€ pour le chauffage de l'église Notre Dame.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025: 6 162 830 €



DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025: 5 052 830 €



L'année 2025 constitue un pic dans l'investissement du mandat alors que le remboursement en capital de la dette augmente de 100 K€ et que les dépenses d'équipement s'accroissent de 12,6 %. Le plan pluriannuel d'investissement représente plus des 2/3 des dépenses de la section. Parmi les 6 opérations le constituant, la création du pôle Enfance Mennetrier pèsera pour 2,62 M€ en 2025.

Afin de rendre les dépenses d'investissement soutenables, les dépenses d'équipement récurrentes s'affichent en baisse (-183 K€ / 2024).

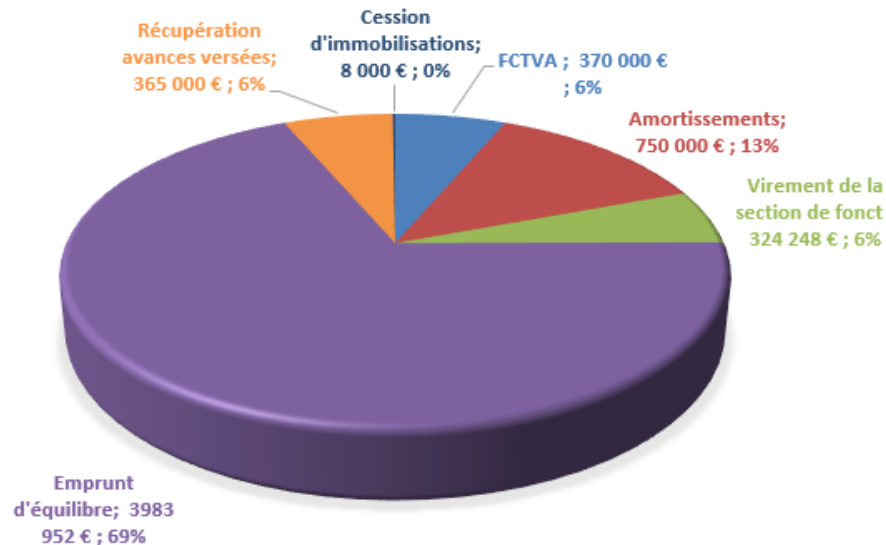
Les dépenses d'investissement consacrées à la transition écologique s'élèvent à 319 K€ dont 200 K€ relevant du PPI (création d'un îlot de fraîcheur aux Cerisiers).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €) au BP 2025	Dépenses récurrentes	PPI	Travaux en régie	Opérations patrimoniales	TOTAL
Enrichissement du fonds bibliothèque	25 500				
Travaux L'ESCALE - Médiathèque	6 100				
Rénovation énergétique bâtiments culturels		100 000			
Sous-total Culture	31 600	100 000	-	-	131 600
Matériels, mobiliers, logiciels Ecoles	32 000				
Sécurisation et autres travaux dans les écoles	70 800				
Rénovation énergétique écoles		153 600			
Restaurant scolaire Marie Curie (couverture en CP 2025 de l'AP)		77 000			
Sous-total Ecoles	102 800	230 600	-	-	333 400
Cap Ouest		500 000			
Sous-total Aménagement urbain		500 000	-	-	500 000
Projet pôle Enfance Mennetrier (couverture en CP 2025 de l'AP)		2 619 500			
Sous-total Enfance	-	2 619 500	-	-	2 619 500
Matériels informatiques et téléphonique services municipaux	32 000				
Logiciels	38 000				
Achat vélo électrique services municipaux	6 000				
Mobiliers	10 500				
Sous-total Moyens généraux	86 500	-	-	-	86 500
Travaux de grosse maintenance bâtiments municipaux	181 300				
Rénovation énergétique bâtiments municipaux		20 000			
Travaux en régie bâtiments			100 000		
Sous-total patrimoine bâti	181 300	20 000	100 000	-	301 300
Voirie et accessoires de voiries	13 000				
Acquisition foncière	3 000				
Agencements et aménagements de terrains	88 000				
Vigne	12 000				
Frais d'étude voirie	35 000				
Travaux concessions cimetière	30 000				
Véhicules et gros matériels	87 000				
Petits matériels et mobiliers urbains	36 900				
Rénovation énergétique (éclairage domaine public communal)		5 000			
Travaux aménagement des Cerisiers (phase II)		660 000			
Travaux en régie terrains			100 000		
Sous-total patrimoine paysager	304 900	665 000	100 000	-	1 069 900
Travaux bâtiments sportifs	18 400				
Matériels	1 200				
Rénovation énergétique bâtiments sportifs		84 300			
Sous-total Sports	19 600	84 300	-	-	103 900
Equipements police municipale	6 730				
Véhicule médiateurs					
Travaux video protection		100 000			
Sous-total Tranquillité publique	6 730	100 000	-	-	106 730
Gestion dette	850 000				
Sous-total Gestion dette	850 000	-	-	-	850 000
Gestion des avances sur travaux				60 000	
Sous-total opérations d'ordre	-	-	-	60 000	60 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 583 430	4 319 400	200 000	60 000	6 162 830

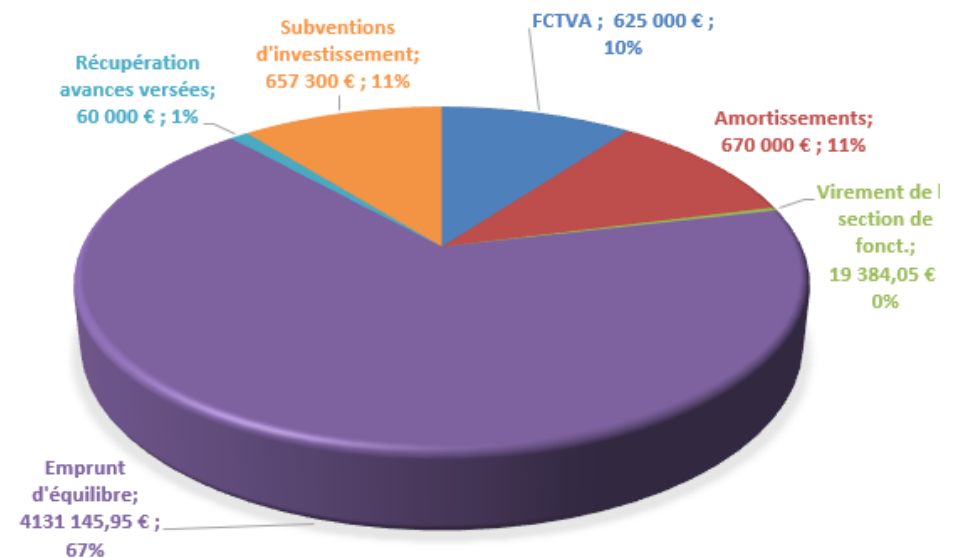
2.2 Recettes d'investissement

Mode de financement de l'investissement en 2025

Budget primitif 2024



Budget primitif 2025



Les recettes réelles d'investissement, arrêtées à 5 413 445,95 € comprennent :

- Les recettes d'équipement
- l'emprunt d'équilibre qui passe de 3,98 M€ à 4,13 M€ et dont le niveau de mobilisation en 2025 dépendra de la détermination des résultats 2024 et du choix de leur affectation. Afin de participer au financement des investissements, une souscription d'emprunt sera nécessaire en 2025 et est soutenable dans la limite de 2,5 M€.
- Les subventions d'investissement reçues

Elles correspondant à des participations déjà notifiées ou des soldes de subventions sur des opérations terminées, pour un montant total de 657 300 €, soit :

- 200 000 € de fonds de concours de Dijon Métropole compensant les travaux qui seront confiés à la commune dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cela concerne la phase 2 de l'opération d'aménagement des Cerisiers et particulièrement les espaces de la Place du marché, de la rue et du parking Libération et du jardin Beltrame en vue de la création d'un îlot de fraîcheur.
- 217 100 € de DETR attendue sur les travaux d'aménagement du restaurant de l'école Marie Curie
- 240 200 € de subvention du Conseil départemental de Côte d'Or sur les travaux des écoles Prévert et Curie.

Il n'est pas tenu compte des subventions qui seront sollicitées en 2025, une fois les plans de financement des opérations en cours bouclés.

- Les recettes financières

- Le FCTVA reposant sur les dépenses d'investissement 2024 est prévu à hauteur de 625 K€. Cette estimation basée sur le taux modifié en projet de loi de finances 2025, soit 14,85 % contre 16,404 % auparavant, génère une perte de recettes de 65 K€ pour la commune. Malgré cela, tenant compte de l'effort d'investissement 2024 (5,4 M€ en inscriptions budgétaires sur l'exercice), la recette provenant du FCTVA augmente de 69 % en 2025.

Dans les opérations d'ordre, prévues à hauteur de 739 384,05 € figurent les amortissements, les opérations patrimoniales de récupération des avances versées sur marché et l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement).

Les amortissements continuent de profiter de la politique de révision appliquée à partir de 2015 afin de faire baisser la charge financière mais cette baisse d'environ 100 K€ par an, est limitée par la règle du prorata temporis appliquée depuis 2024 sur l'amortissement des immobilisations communales.

3. Ratios légaux

	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 180 €	1 184 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 253 €	1 224 €
Dépenses d'équipement brut/population	374 €	417 €
Encours de dette/population	667 €	725 €
DGF/population	175 €	174 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,37%	60,45%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	99,15%	102,43%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	29,84%	34,10%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,22%	59,25%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	5,81%	3,30%

La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024, soit 12 107 habitants (12 004 habitants au 01/01/23)

La maquette comptable a évolué en M57 et les informations statistiques, fiscales et financières figurant dans le volet I ne présentent plus les données comparatives avec les moyennes nationales de la strate. Par ailleurs, un nouveau ratio apparaît : le taux d'épargne brute qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de près de 30 € par habitant en 2025 alors que les dépenses réelles poursuivent leur évolution à la hausse. La réduction des marges de manœuvre qui en découle pénalisera l'autofinancement de l'investissement alors même que les dépenses d'équipement brut connaissent un regain de dynamisme avec un niveau jamais atteint au cours du mandat (taux d'équipement de 34 % contre 30 % en 2024).

Le flux net de dette dégagé par l'exercice 2024 suite à la mobilisation d'emprunt, tend un peu les ratios d'endettement avec un encours de dette passant de 667 € à 725 € par habitant.

L'évolution de la masse salariale est stable d'une année sur l'autre à 60,4% des dépenses réelles de fonctionnement

La tendance constatée en 2025, à savoir retour de l'effet de ciseaux, baisse de l'autofinancement, reprise de l'endettement et fort niveau d'investissement en fin de mandat, est toutefois caractéristique de l'évolution constatée sur l'ensemble des communes.

Le budget annexe « gestion de l'Écrin »

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

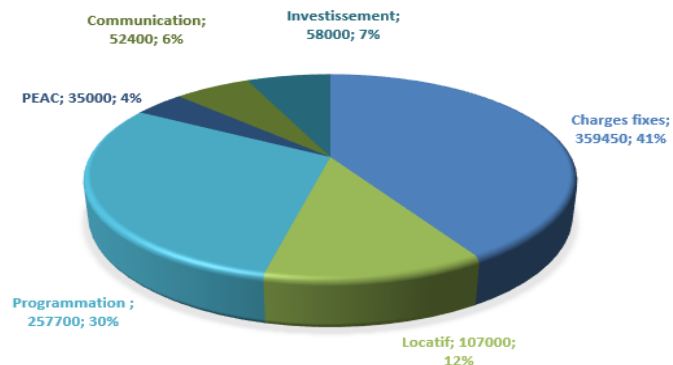
I-INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24	%
D-DEPENSE	58 000,00	60 500,00	2500,00	4,3%
D1-Dépense réelle	58 000,00	60 500,00	2500,00	4,3%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	58 000,00	60 500,00	2500,00	4,3%
R1-Recettes réelles				
R2-Amortissement des immobilisations	58 000,00	60 500,00	2500,00	4,3%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation 25/24	%
D-DEPENSE	869 550,00	862 450,00	-7100,00	-0,8%
D1-Dépense réelle	811 550,00	801 950,00	-9600,00	-1,2%
dont personnel affecté par la collectivité au budget annexe	340 500,00	329 900,00	-10600,00	-3,1%
D2-Dépenses d'ordre de section à section	58 000,00	60 500,00	2500,00	4,3%
R-RECETTE	869 550,00	862 450,00	-7100,00	-0,8%
R1-Recettes réelles	869 550,00	862 450,00	-7100,00	-0,8%
dont subvention d'équilibre du budget général	520 000,00	477 450,00	- 42 550,00	-8,2%
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2024 927 550,00	BP 2025 922 950,00	Variation 25/24 - 4 600,00	% -0,5%

Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l'Écrin et retrace l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s'exercer. Ainsi, pour 2025, la commune baisse de 42 550 € sa contribution au fonctionnement de l'Écrin. La subvention versée s'établit ainsi à 477 450 €, auxquels il faut ajouter 10 000 € (tva à 5,5 % grevant la part de subvention « compensation de tarifs » à reverser à l'Etat). Ainsi, la commune versera 487 450 € au budget annexe qui n'en encaissera que 477 450 K€

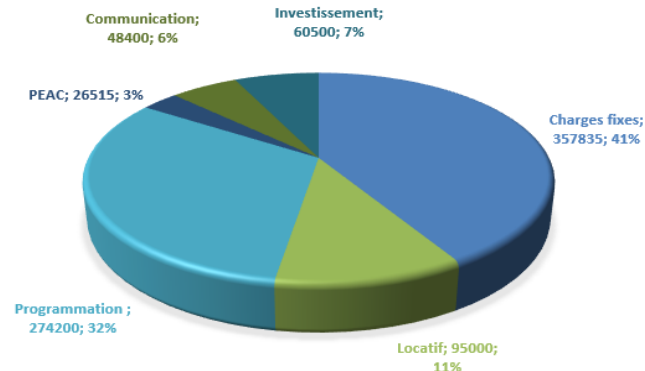
La dotation d'équilibre prévisionnelle baisse de 42 550 € sous l'effet de plusieurs facteurs : des dépenses de fonctionnement qui baissent légèrement, des investissements entièrement financés par la dotation aux amortissements, le poids des recettes propres passant de 39 % à 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

La section de fonctionnement : 862 450 € en dépenses et en recettes

Dépenses de fonctionnement au BP 2024



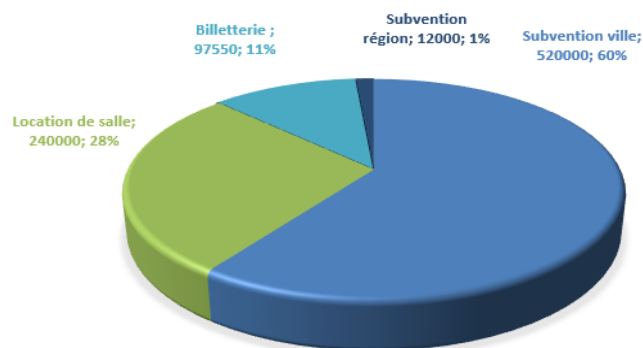
Dépenses de fonctionnement au BP 2025



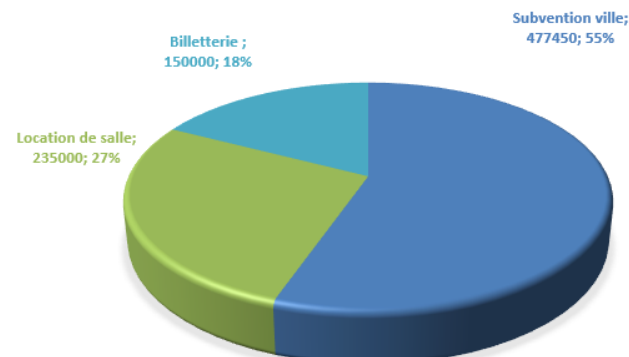
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 801 950 € en 2025 en légère baisse (-1,2% / BP 2024)

- Les charges fixes arrêtée à 358 K€ sont constantes d'une année sur l'autre. Elles représentent toujours 41 % des dépenses de la section parmi lesquels 233 K€ servent à la rémunération des personnels permanents dédiés à l'Ecrin.
- Les charges liées au locatif représentent 95 K€ dont 40 K€ consacrés à l'embauche d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage. Il s'agit là de dépenses productives car pour 1 € dépensé, le budget annexe perçoit 2,5 € de recettes locatives.
- Le budget 2025 met l'accent sur la programmation culturelle qui augmente de 6,4 %. Les contrats de cession s'élèvent à 171 K€ contre 159 K€ en 2024. Le Parcours d'Education Artistique et Culturel, doté de 26,5 K€, matérialise l'offre culturelle gratuite de la commune. En 2025, trois spectacles seront ainsi offerts aux habitants, aux scolaires et aux collégiens.
- Le poste communication baisse de 7,6 % du fait de la notoriété grandissante de la salle et d'une politique de communication plus ciblée.

Recettes de fonctionnement au BP 2024



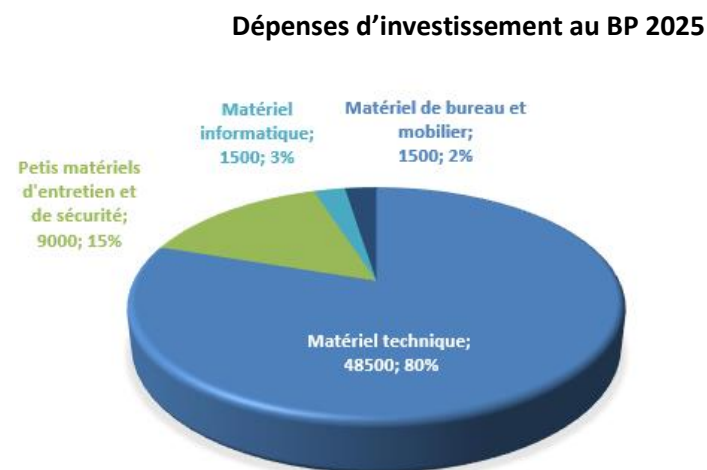
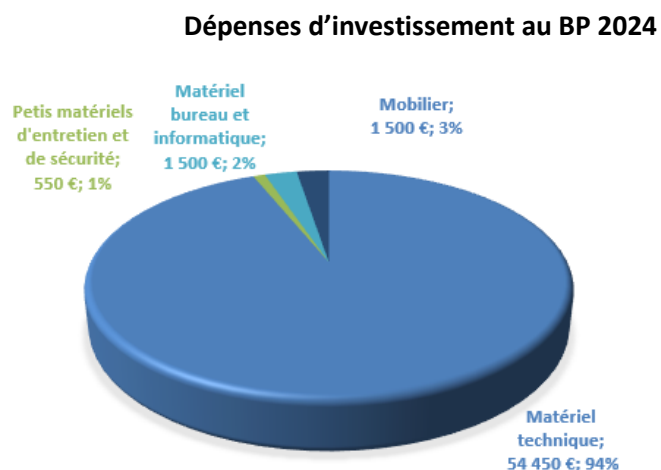
Recettes de fonctionnement au BP 2025



Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 55 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. Dans un budget de fonctionnement quasiment constant d’une année sur l’autre, et face à l’augmentation des recettes propres, son poids relatif dans la section diminue (60 % en 2023).

Le curseur entre recettes de billetterie et redevances de location de salle évolue au sein des recettes d’exploitation de l’Ecrin. En effet, une évolution a été initiée l’an passé avec l’augmentation quantitative et qualitative des spectacles de la saison culturelle de l’Ecrin, entraînant une hausse de 54 % des recettes de billetterie, tout en conservant le même montant de recettes événementielles. Ceci explique la hausse du budget lié aux cachets de spectacles dans les dépenses de fonctionnement.

La section d’investissement : 60 500 € en dépenses et en recettes



La dotation aux amortissements continue d’autofinancer la totalité des investissements de l’Ecrin qui se composent majoritairement d’équipements techniques. L’Ecrin consacrera 48,5 K€ à l’amélioration de son matériel scénique. Des provisions pour achat de matériels divers et mobiliers sont aussi prévues à hauteur de 12 K€. Les investissements sont décidés dans le but de limiter les frais de location de matériel et d’améliorer la qualité des équipements proposés à la location.